



23 NOVEMBRE 2020

SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE



"PRÈS DE 7 MILLIARDS D'EUROS ONT ÉTÉ APPORTÉS PAR L'ETAT EN SOUTIEN AUX FINANCES ET PROJETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES"

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement et notre majorité accompagnons les collectivités territoriales.

Grâce aux trois grands textes budgétaires examinés cette année, c'est près de 7 milliards d'euros qui ont été apportés par l'Etat en soutien aux finances et projets des collectivités locales. Ce chiffrage inclut les avances, compensations et dotations de l'Etat au profit des collectivités mais ne tient pas compte des garanties légales existantes sur certaines recettes fiscales ou des mesures ciblées spécifiquement sur les collectivités du plan de relance.

Par budget (en Md€)

LFR-III	2.6
PLFR-IV	2.2
PLF21	2.1
Total	6.9

Par année (en Md€)

2020	3.8
2021/2022	3.1
Total	6.9

Par niveau de #CollTerr (en Md€)

Bloc communal	2.2
Départements	1.2
Régions/IDFM	3.6
Total	6.9

Par type de financement (en Md€)

Compensation	2.7
Avances	2.6
Investissement	1.6
Total	6.9

Ainsi, les mesures votées en LFR-III, largement recommandées par mon rapport sur l'impact du covid-19 sur les finances des collectivités locales, ont permis de répondre à l'urgence dans laquelle se trouvaient certaines collectivités. En raison de prévisions de baisses réévaluées dans un sens plus favorables, les dispositifs votés en LFR-III coûteront finalement moins chers (830M€) qu'initialement budgétés (2,75M€). C'est une bonne nouvelle pour le bloc communal et les départements puisque leurs recettes se montrent plus résilientes à la crise que prévu.



Cette réponse à la crise se poursuit avec l'adoption du PLFR-IV qui vient soulager les pertes des autorités organisatrices de mobilité. **Inédits dans leur ampleur, ces deux textes permettent d'absorber en partie la baisse de la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales, variable clé dans leurs choix d'investissement.**

Enfin, conscients que la relance ne pourra se faire sans les collectivités, nous leur apportons, dès aujourd'hui, de la visibilité grâce aux dispositions inscrites dans le PLF pour 2021. **J'attends du Gouvernement qu'il continue de suivre l'impact de cette crise pour les collectivités afin d'ajuster et de compléter les dispositifs prévus en 2021.**

Il est essentiel de construire des constats partagés et de bâtir des solutions avec nos élus locaux. Ainsi, je crois que **la méthode de concertation**, qui a guidé la rédaction de mon rapport, l'actualisation que j'en ai faite fin septembre 2020 ou encore la rédaction des différents amendements que j'ai portés lors de l'examen de ces textes, **doit absolument se poursuivre.**

Le suivi des couts de la crise est un enjeu financier et démocratique, auquel notre majorité s'est engagée. Je salue d'ailleurs la création de deux groupes de travail : l'un avec bloc communal pour partager les prévisions d'évolution de sa situation financière en 2021 ; l'autre avec les départements avec d'évaluer précisément l'effet de ciseaux qu'ils subiront.

